

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU DU SUD-OUEST LYONNAIS

SIEGE SOCIAL : MAIRIE DE VAUGNERAY
SIEGE ADMINISTRATIF : 5, Place de l'Eglise-69670 VAUGNERAY

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°2026-018

Date de convocation : 22 juin 2026

Nombre de délégués en exercice : 26
Nombre de membres présents : 22
Nombre de membres votants : 24

L'an deux mille vingt-six, le **29 JUIN** à 18 heures, le COMITE SYNDICAL s'est réuni en séance publique ordinaire, en mairie de Vaugneray.

Présents : M. JULLIEN, M. FRANCO, M. FOURNIER, Mme BEN SLAMA, M. MARTIN, M. PASCUAL, M. JOLY, Mme MOLINA, M. SABATIE, M. GRATALOUP, M. LEFEBVRE, M. BOBICHON, Mme PINOT, Mme DOUSSET, M. COQUARD, Mme MOLLARD, M. VINCENT, M. TRICCA, Mme PINHEIRO, M. SANSON (pouvoir de M. RATTON), M. BARCET, M. CHARLOT (pouvoir de Mme NELIAS)

Secrétaire de séance : M. BARCET

Objet : Adoption du règlement intérieur

Vu les articles L.2121-8 et L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Président rappelle qu'un règlement intérieur est obligatoire pour les conseils municipaux des communes de 1000 habitants et plus, et les assemblées des établissements publics de coopération intercommunale. Ce règlement doit être adopté dans les 6 mois suivant leur installation.

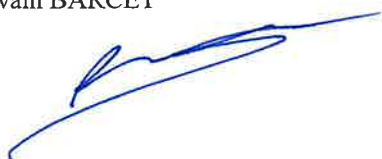
Le Président présente un projet de règlement intérieur au Comité.

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

ADOpte le règlement intérieur du Comité selon le texte annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé tous les Membres présents.
Pour copie certifiée conforme.

Le Secrétaire de séance
Sylvain BARCET



Le Président
Daniel JULLIEN



REÇU EN PREFECTURE

le 06/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-069-200080786-20260629-2026_018-DE